

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers : - En exercice : 28 - Présents : 18 - Procurations : 4

Rappel des dates : Convocation : 02/10/2025 - Affichage : 02/10/2025

Le neuf octobre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente d'Ardenay sur Mérisse sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent, excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte		Pouvoir donné à Vincent GODEFROY - 05/10/25	
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony			X
NUILLÉ-LE-JALAI	OZAN Claudine			X
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	CHRISTIANY Damien			X
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	COURTABESSIS Alain	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia		Pouvoir donné à Stéphane LEDRU - 06/10/25	
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain			X
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie			X
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel		Pouvoir donné à Céline MATHÉ - 09/10/25	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe		Pouvoir donné à Vincent BARRAIS - 06/10/25	
	BARRAIS Vincent	X		

Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 05 Décembre 2024

Délibération n °2025-10-DB01

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du **05 Décembre 2024** a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Bureau Communautaire,

Vu les articles L. 5211-10, L. 2121-5 et L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du **05 Décembre 2024**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 10 octobre 2025,

Le Président,
André Pigné

